

ler ces principes, renoncez à votre rôle d'instituteur, la société n'y perdra peut-être pas autant que vous pensez.

Eh bien ! dit alors l'Etat : je ne puis pas me dessaisir du pouvoir que me donnent les principes sur lesquels repose la vérité moderne. C'est à moi qu'il appartient d'enseigner l'arithmétique, la géographie, l'astronomie, la botanique, toutes les sciences naturelles : l'Eglise gardera les dogmes et la morale. Qu'elle dise aux parents d'enseigner ces choses, que je veux croire nécessaires, à leurs enfants; qu'elle-même fasse le catéchisme le dimanche : voilà la solution de cette question épineuse. Tout le monde doit être satisfait.

Les catholiques répondent à l'Etat. Supposons un instant, *dato, non concesso*, que le droit naturel vous accorde les droits que vous venez de réclamer. Maintenant examinons un peu. Comment y prendront vos instituteurs pour enseigner l'astronomie, la théologie, l'histoire naturelle sans toucher aux terribles questions de l'unité de l'espèce humaine, de la diversité des races, de l'antiquité du globe, de l'homme ? Comment parler de Théologie sans parler de la création des temps pré-historiques du transformisme darwinien ; comment enseigner l'histoire naturelle sans apprécier le matérialisme le spiritualisme ? Et la philosophie proprement dite, qu'en dites-vous ? ne voyez-vous point qu'à chaque pas vos docteurs se heurteront à des questions comme celle-ci : la certitude existe-t-elle et y peut-on arriver ? l'homme est-il libre ? Dieu existe-t-il et nous a-t-il parlé ? La nature se suffit-elle à elle-même ? D'où venons-nous, où allons-nous et quels moyens avons-nous d'arriver au but suprême ? Ces grands problèmes qui ont agité tous les siècles, les seuls qui méritent de fixer l'attention, les résoudrez-vous ? Si vous l'essayez, vos premiers mots vous mettront dans le cas de blesser les croyances ou les préjugés de plusieurs de vos élèves et vous retombez dans l'inconvénient qui vous a fait instituer vos écoles sans religion. Si vous restez muets, alors, au nom du bon sens le plus élémentaire, qu'elle espèce d'enseignement voulez-vous donc donner ? Par exemple, quelle morale enseignez-vous à ces jeunes cœurs ? Nulle autre, évidemment, que la morale indépendante, la morale des pétoleux, la morale des pourceaux. Vous ferez du monde un vaste phalanstère.

(A continuer.)

## L'Instruction obligatoire.

(SUITE.)

Dans notre premier article, nous avons démontré que l'Etat n'a pas le droit de s'ingérer dans l'éducation de la jeunesse, parce que cette prétention repose sur un principe faux, absurde et tyrannique, celui de l'omnipotence et de l'absolutisme de l'Etat. Qu'on n'aille pas croire toutefois que tous nos adversaires se tiennent pour battus. — Pourquoi, nous diront un grand nombre, crier à la centralisation, à l'usurpation, à la tyrannie, puisque le système que nous défendons ne contredit aucunement l'ordre social chrétien ? Nous ne sommes, ni ne voulons être Césaristes. Nous admettons avec vous que l'autorité sociale vient de Dieu, que la société est une association de familles et que ces familles ont des droits propres. Mais qu'importe ? puisque l'Etat est chargé de promouvoir par tous les moyens possibles non seulement la prospérité matérielle pure, mais encore la civilisation, l'honnêteté publique, la noblesse des mœurs, et que l'éducation, la culture intellectuelle est un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce but. Il faut de plus que tout citoyen soit éclairé pour servir efficacement sa patrie. D'ailleurs n'est-ce pas Dieu lui-même qui a imposé au père de famille l'obligation sévère et inviolable de donner l'éducation à ses enfants ? Et quel autre pouvoir, si ce n'est le pouvoir civil, est un état de faire respecter cette obligation ?

On prétend donc ne pas s'appuyer sur le Césarisme. Mais, qu'on le remarque bien ; les faits sont là qui donnent tout d'abord un démenti formel à cette assertion. Depuis quand, en effet, voyons nous les gouvernements s'arroger le droit de contrôler les familles en ce qui regarde l'instruction de la jeunesse ? Depuis la Révolution Française ! Oui, ce n'est que là, c'est dans cette source ignoble et sanglante de tous les crimes, de toutes les erreurs, de toutes les monstruosités qui déshonorent notre époque, qu'il faut aller chercher, pour les temps modernes du moins, l'origine du principe de l'instruction compulsive. La déclaration des *Droits de l'homme*, l'œuvre première et fondamentale de la Révolution, monstrueuse compilation de principes aussi absurdes qu'immoraux, le contient assez formellement en germe, et les Révolutionnaires eux-mêmes s'expliquent en toute clarté sur ce sujet. Ils n'hésitent pas à proclamer que c'est l'instruction obligatoire qui assurera à jamais le succès de leurs principes. Ecoutez Béranger parlant à la tribune nationale : " C'est un préjugé généralement répandu en France, s'écrie-t-il, que les enfants " appartiennent à leurs parents. Cette erreur est très funeste en politique. " Il est temps, ajoute Danton, il est " temps de rétablir le grand principe des anciens, que les enfants " appartiennent à la république avant d'appartenir à " leurs parents. " Et Garnier de Saintes : " Si le législateur ne s'empare pas de la génération qui croit, la Révolution se trouvera arrêtée d'un demi-siècle. Je demande une " loi qui mette les maisons d'éducation sous la surveillance " directe du gouvernement. "

Santhonax va plus loin. Ce qu'il veut, c'est une éducation, telle qu'elle se donnait autrefois chez les Grecs et les Romains. — " Je connais, ajoute-t-il, les droits des pères " sur leurs enfants ; mais je connais aussi les droits de la République. Ses droits sont les premiers de tous. " Est-ce assez Césariste ? Ne voit-on pas là manifestement, formelle-